



AVIS PUBLIC

MODIFICATION DE L'HEURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2024 DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Avis public vous est par la présente donné par le soussigné qu'en vertu des articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec* et conformément à la résolution numéro 11187-24, la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord du 18 décembre 2024 se tiendra à 11 heures au lieu de 13 heures 30.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 4^e jour de décembre 2024.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier